

Nantes, le 30 novembre 2022

Une première en France - Droit d'interpellation et avis issus d'ateliers citoyens **Un nouveau Conseil de développement métropolitain plus démocratique et indépendant : 25 citoyennes et citoyens s'engagent**

Attentifs aux sujets de société qui impactent l'avenir de la métropole, soucieux d'affirmer la présence et la qualité de l'action citoyenne dans la décision politique, 25 citoyennes et citoyens ont souhaité exercer pleinement leur pouvoir d'agir et s'engagent dans une expérience collective inédite, nouvelle étape du Conseil de développement de la métropole nantaise renouvelé. Ces 25 personnes ont désormais la mission d'animer et de coordonner, en toute indépendance, les travaux du Conseil de développement : cette forme d'organisation est une première en France, pour une durée d'expérimentation d'une année. Ils étaient reçus pour la première fois par Johanna Rolland, maire de Nantes, présidente de Nantes Métropole, Christelle Scuotto-Calvez, maire des Sorinières, vice-présidente déléguée à la démocratie participative, et Marie-Cécile Gessant, maire de Sautron, conseillère métropolitaine ce mardi 29 novembre 2022 : elles leur ont officiellement remis les clés d'un Conseil de développement renouvelé, plus démocratique et indépendant.



Un lieu où l'on agit en citoyen pour que la politique ne se fasse pas à huis-clos, mais dans un cadre de dialogue permanent, connecté au terrain

« C'est la première fois que les maires et les élus métropolitains se sont mis ensemble autour de la table pour réfléchir à la manière de renforcer la relation entre les citoyens et la métropole. 30 ans après avoir été pionnière avec la création en 1996 de la conférence consultative d'agglomération, notre Métropole s'est engagée dans la refondation de son Conseil de développement. L'objectif : en faire un lieu de démocratie active où l'on discute tout à fait librement des politiques publiques menées dans notre métropole, où l'on donne son avis sans se préoccuper d'appartenir à tel ou tel parti. Car ma conviction est profonde et nos pratiques engagées de longue date : c'est en écoutant ce que les citoyens ont à nous dire, que nous prenons les meilleures décisions.

Grâce aux propositions qui nous avaient été faites, nous avons opté pour deux innovations essentielles : ce sont eux qui choisiront eux-mêmes les sujets dont ils souhaitent s'emparer. Cela va leur permettre d'interpeller les élus sur des sujets qui ne sont pas à l'agenda de la concertation et du dialogue citoyen. Le Conseil de développement sera le garant de la qualité et du suivi de ce droit d'interpellation. Enfin, l'ensemble des avis du Conseil seront issus d'ateliers citoyens qui mobiliseront des habitants et des acteurs de toute la métropole. Et tous ces avis feront l'objet d'une instruction et d'une réponse de la Métropole ». Johanna Rolland

« Ce Conseil de développement renouvelé est inédit en France : c'est une sorte d'assemblée citoyenne autonome aux côtés de la Métropole, doté d'une gouvernance horizontale et collective, sans présidence. Ce mode d'organisation est tout à fait innovant et c'est une première en France. Aucun conseil n'est organisé selon cette modalité. Cette expérimentation sera évaluée pour permettre si nécessaire d'ajuster les modalités de fonctionnement du Conseil et/ou la forme de la relation avec la métropole ». Christelle Scuotto-Calvez

« La démarche lancée dans le cadre de notre Pacte métropolitain de citoyenneté s'est avérée tout à fait constructive et positive, et elle s'est déroulée dans un climat serein, en totale concertation au-delà de nos sensibilités ; quand il est écrit en préambule de notre Pacte que les citoyens participent à l'élaboration des décisions qui les concernent, que les grandes mutations sont débattues avec eux, qu'ils sont soutenus dans leur capacité à agir et à mettre en œuvre des initiatives d'intérêt général, cela nous engage nous, élus, à tenir nos promesses, en toute transparence et en clarté ».

Marie-Cécile Gessant

Une démarche inédite et une expérimentation d'une année

Les élus métropolitains ont adopté à l'unanimité en juin dernier une délibération qui fixe les modalités de refondation et d'expérimentation du futur Conseil de développement de la métropole nantaise, conformément aux propositions du groupe de préfiguration constitué de 9 personnalités engagées dans le dialogue citoyen.

Première étape : **la création d'un collège de membres « organisateurs »**

dont il fixe le mandat, la composition et le mode de désignation. Positionné comme garant des dispositifs citoyens du Conseil de développement :

- il initie des dispositifs pour répondre aux saisines, auto-saisines, et appels citoyens.
- il organise l'agora annuelle et une offre de conférences-débats.
- Il s'assure des suites données par la Métropole aux avis produits par les dispositifs citoyens.

Les 25 citoyennes et citoyens qui constituent ce groupe ont été retenus à l'issue de l'appel à candidature lancé par la collectivité en septembre dernier, via une sélection complétée d'un tirage au sort permettant au final de garantir ainsi la parité, la diversité territoriale avec un équilibre par pôle de proximité, une diversité d'âge et de CSP (cf encadré ci dessous).



Le Conseil de développement en bref... un engagement du Pacte de citoyenneté métropolitain adopté en octobre 2021

Lieux de dialogue et de propositions citoyennes, impliqués dans la vie locale, les Conseils de développement, composés de personnes bénévoles sont obligatoires pour les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Le Conseil de développement de Nantes Métropole est, depuis plus de 20 ans, une instance consultative autonome au service du territoire métropolitain, des citoyens, acteurs et élus.

Nantes Métropole a de longue date une pratique engagée en matière dialogue citoyen via différents outils (Grands débats, une convention citoyenne, 30 démarches par an...).

Rappel des étapes de désignation

Pour réaffirmer son rôle comme l'un des acteurs de la démocratie locale, le Pacte de citoyenneté métropolitain adopté le 8 octobre 2021 par les élus métropolitains a prévu un dispositif par étapes :

→ un **groupe de préfiguration de 9 personnalités engagées** dans des pratiques de citoyenneté active installé en décembre 2021 qui a remis ses propositions aux élus en mai 2022

→ une **délibération métropolitaine** pour la refondation et l'expérimentation du nouveau conseil votée à l'unanimité en juin 2022

→ un **appel à candidatures lancé en septembre 2022** : 205 candidatures enregistrées

→ une **phase de sélection** par un groupe de sélection (constitué de 4 membres du groupe de préfiguration, de 3 élus et de 2 personnes des services) à partir de différents critères (curiosité, engagement, sensibilité à l'intérêt général, diversité d'âges, de genres, de territoires, de CSP...=> 16 candidatures présélectionnées pour garantir la présence de profils « rares » statistiquement + 9 futurs membres désignés par **le tirage au sort** qui s'est déroulé le 18/10/2022 avec des bulletins anonymisés + critères de diversité territoriale et de parité)

→ la constitution du groupe de 25 citoyennes et citoyens, installé ce mardi 29 novembre 2022 : passage de relais par la maire-présidente et autonomie d'action à partir de cette date pour une année d'expérimentation

En s'appuyant sur les propositions du Conseil de développement, les élus ont formulé leurs attentes autour de **4 grandes missions** :

- d'anticipation et de prospective ;
- de promotion du débat public et des controverses ;
- de repérage et connaissance des initiatives, des acteurs et de manière de faire en terme de citoyenneté ;
- mission de soutien au droit d'interpellation citoyenne pour mettre à l'agenda de sujets portés par les citoyens et les acteurs.

Sans préjuger des sujets qui seront à l'agenda du Conseil, sa contribution pourra être sollicitée en 2023 sur le prochain grand débat sur la fabrique de la ville de demain, avec l'angle et la méthode qu'il souhaitera.

Chiffres clefs

- 205 candidatures reçues après l'appel à candidature public (septembre 2022)

- **parité** : 25 personnes retenues pour le groupe final
 - 13 femmes
 - 12 hommes

- **situation géographique** :
 - 13 sont de Nantes
 - 12 des autres communes de la métropole dont
 - 2 venant du pôle Erdre Loire (Carquefou, Mauves sur Loire, Sainte-Luce, Thouaré sur Loire)
 - 2 du Pole Erdre et Cens (La Chapelle sur Erdre, Orvault, Sautron)
 - 3 du Pole Loire Chézine (Saint-Herblain, Couéron, Indre)
 - 3 du Pole Loire Sévre Vignoble (Rezé, Vertou, Les Sorinières, Basse-Goulaine, Saint-Sébastien sur Loire)
 - et 2 du Pole Sud Ouest (Bouguenais, Saint-Aignan de Grand Lieu, Bouaye, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Jean, de Boiseau, Saint-Léger les Vignes, Brains)

- **âge** moyen : 40 ans
 - 5 ont entre 16 et 29 ans
 - 11 ont entre 30 et 44 ans
 - 6 entre 45 et 59 ans
 - 3 ont +60 ans

- **CSP**
 - Employés/ouvriers : 5
 - Cadres : 10
 - Professions intermédiaires : 2
 - Sans activité professionnelle : 2
 - Retraités : 3
 - Artisans, chefs d'entreprise : 3